

Modèle économique

Version provisoire

Conférence PS2R
21 octobre 2024 – Centre culturel Tjibaou



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

CONTEXTE

Suite aux émeutes qui ont éclaté le 13 mai, la Nouvelle-Calédonie se trouve dans une situation financière, économique et sociale extrêmement difficile.

Dans ce contexte, les membres du 17^{ème} gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaitent mettre en place un plan de sauvegarde, de refondation et de reconstruction (S2R) qui permettra :

À court terme - Sauvegarde

Organiser les mesures de sauvegarde



À moyen terme - Refondation

Définir les grands principes sur lesquels reposera le modèle calédonien



À long terme - Reconstruction

Identifier les pistes prioritaires de reconstruction





GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Sauvegarde

« Volet d'urgence à très court terme (fin 2024-2025) visant uniquement la survie du système économique et social de la Nouvelle-Calédonie, fortement touché par les conséquences des exactions débutées en mai 2024 ».



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Refondation

« Construction d'une réponse adaptée et à la hauteur des difficultés auxquelles nous devons faire face nécessite aujourd'hui de réinterroger les fondements sur lesquels la Nouvelle-Calédonie s'est développée ces trois dernières décennies et **engager le pays dans un processus de REFONDATION impliquant une transformation de son modèle économique et social, de son modèle sociétal et de son modèle institutionnel** ».

Rappels des constats sur le modèle économique calédonien

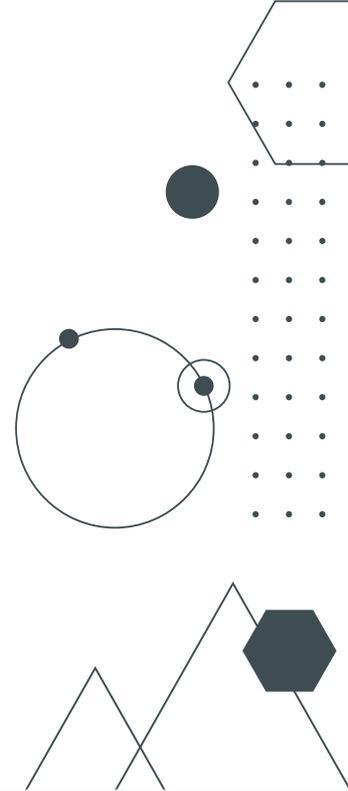
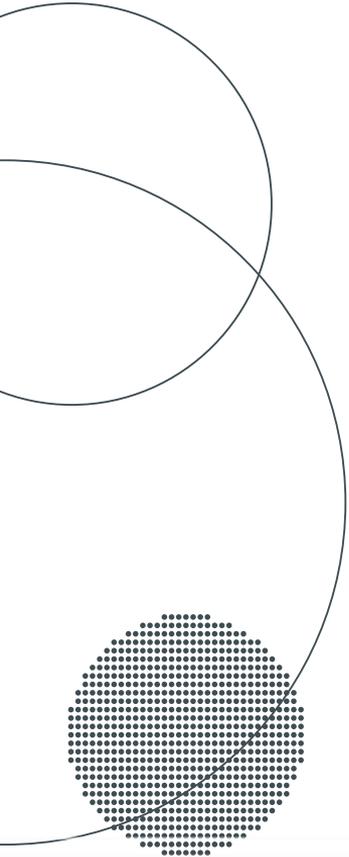
- Le modèle économique calédonien est l'un des plus productifs des Outre-mer avec une production locale relativement diversifiée.
- Il génère des milliers d'emplois nécessaires au financement des finances publiques.
- Le modèle économique est basé sur l'exploitation du nickel, une ressource naturelle non renouvelable et dont la transformation locale n'est pas rentable.
- Les impôts ne sont pas ajustés à l'évolution de l'économie et au faible nombre d'habitants.
- L'économie calédonienne est monopolistique. L'absence de concurrence dans certains secteurs et certaines mesures de protection affaiblissent le pouvoir d'achat.
- Les échanges commerciaux sont principalement focalisés sur la métropole plutôt que sur la région.

Les objectifs stratégiques de la refondation du modèle économique calédonien

- OS1. Préserver un pouvoir d'achat décent**
- OS2. Restaurer l'attractivité du territoire et la compétitivité de l'économie**
- OS3. Libérer le financement de l'économie**
- OS4. Adapter l'aménagement du territoire et les infrastructures aux besoins de la population**
- OS5. Redéfinir le modèle de la filière nickel**
- OS6. Grands travaux d'infrastructure**

OS 1.

Préserver un pouvoir d'achat décent



Mesures de « Sauvegarde »

- Prolonger le dispositif de chômage partiel spécifique jusqu'à mi 2025.
- Prolonger le Fonds de Solidarité de l'État (FSE) jusqu'à mi 2025 en intégrant les associations.
- Intégrer le chômage de droit commun dans le financement attribué par l'État .
- Hausse du plafond de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.
- Prolonger le dispositif d'exonération d'impôt sur le revenu des heures supplémentaires et étendre l'exonération aux cotisations sociales.
- Etendre le chèque emploi service à d'autres secteurs d'activités.
- Intégrer la Nouvelle-Calédonie au dispositif de contribution au service public de l'électricité.

Mesures de refondation

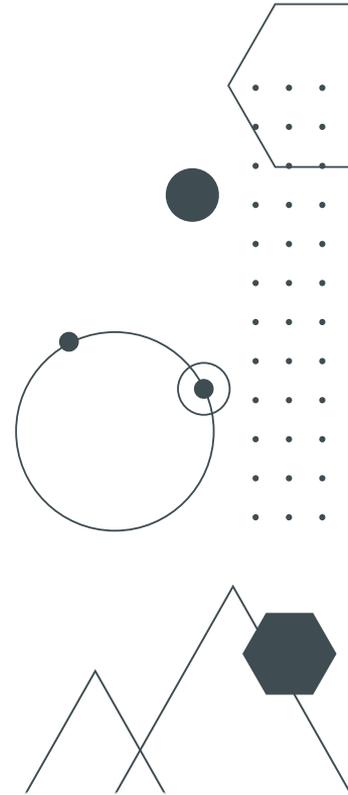
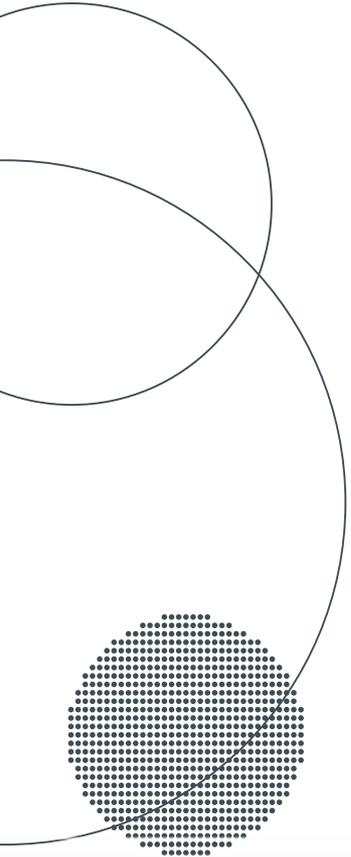
- **Augmenter le niveau des salaires en abaissant le coût du travail :**
Transfert sur la fiscalité d'une partie du produit des cotisations sociales (cette mesure sera détaillée dans le modèle santé-social).
- **Réformer les protections de marché notamment les mesures STOP à l'importation :**
Dans le cadre d'un schéma de l'industrie qui viendra définir la politique industrielle.
- **Favoriser la baisse des prix :**
 - Renforcer la transparence, la concurrence et les dispositifs de contrôles.
 - Renforcer les moyens de l'observatoire des prix et des marges.
 - Baisser les prix des fruits et légumes en recommandations de l'ACNC.

Mesures de refondation

- Baisser les droits de douanes sur les produits des pays provenant des pays de la zone.
- Aligner le SMAG et le SMG.
- Instaurer un chèque transport :
à la discrétion des entreprises et en étroite collaboration avec les partenaires sociaux.
- Aider à l'acquisition de matériel faiblement énergivore.

OS 2.

Restaurer l'attractivité du territoire et la compétitivité de l'économie



Mesures de « Sauvegarde »

- Exonérer d'impôt sur les sociétés les aides du fonds de solidarité (FSE) et les indemnités d'assurance versées.
- Accélérer les autorisations pour les projets ayant sollicité une défiscalisation locale.
- Soutenir les industries qui ont été incendiées en instaurant des mesures dérogatoires d'importation.
- Augmenter le plafond déductible des travaux et l'installation d'équipements verts.
- Sauvegarde de la destination Nouvelle-Calédonie : Relancer le tourisme.

Mesures de « refondation »

Définir le futur système fiscal calédonien

Pour être efficient, le système fiscal calédonien doit viser plusieurs objectifs simultanément : avoir un rendement suffisant, être efficace économiquement, être équitable, s'appliquer à des revenus diversifiés, être simple, être transparent, être stable.

1. **Suppression des impôts à faible rendement**

1. **Transformation de la fiscalité sur le revenu** : Fusion IRPP-CCS : remplacés par un impôt de type contribution de solidarité territoriale (CST)

1. **Fiscalisation du financement de la protection sociale (voir système de santé)**

1. **Réforme de la fiscalité sur la consommation** : simplification du dispositif et restauration du rendement. et Réforme de la TGC (à trois taux, puis à deux taux)

1. **Réforme de la fiscalité sur le patrimoine immobilier** : réforme de la contribution foncière

1. **Réforme de la fiscalité sur le capital** : simplification IRVM, IRCDC, IRPP

1. **Instauration d'une fiscalité économique attractive** : baisse de l'IS et Simplification de la fiscalité applicable aux entreprises

1. **Mettre à jour la convention fiscale franco-calédonienne et négocier des conventions avec les pays de la région**

Mesures de « refondation »

- **Élaborer une stratégie d'attractivité en valorisant les atouts du territoire :**
 - Infrastructures
 - Système de santé
 - Système éducatif
 - Positionnement géostratégique
- **Renforcer les actions de coopération régionale** en favorisant une meilleure intégration de la Nouvelle-Calédonie (importations, exportations, investissements directs, formations,...)
- **Définir une stratégie globale des filières d'avenir**, en soutenant notamment :
 - La filière numérique
 - L'autonomie alimentaire
 - La filière maritime
 - l'ESS
 - La transition énergétique
 - Plateforme de formation et de maintenance des ATR
 - Pharmacopée, cosmétopée
- **Définir un schéma de l'industrie** avec définition des filières sous deux prismes : l'autonomie et l'avantage comparatif



Mesures de « refondation »

- Création d'un numéro unique et d'un guichet unique www.guichet-entreprise.nc pour les entreprises
- Simplifier les démarches sociales des entreprises
- Réduire les délais des procédures d'urbanisme
- Simplifier le code du travail (hausse des seuils, annualisation du temps de travail, plus grande flexibilité du contrat de travail,...)
- Alléger le dispositif sur l'emploi local notamment en facilitant les autorisations pour les conjoints

Mesures de « refondation »

- Permettre la création de secteurs francs en lien avec les filières d'avenir, bénéficiant des mêmes avantages que les zones franches.
- Définir une régulation indépendante des secteurs de l'énergie et des Telecom.
- Limiter l'intervention des SEM sur les secteurs non concurrentiels.

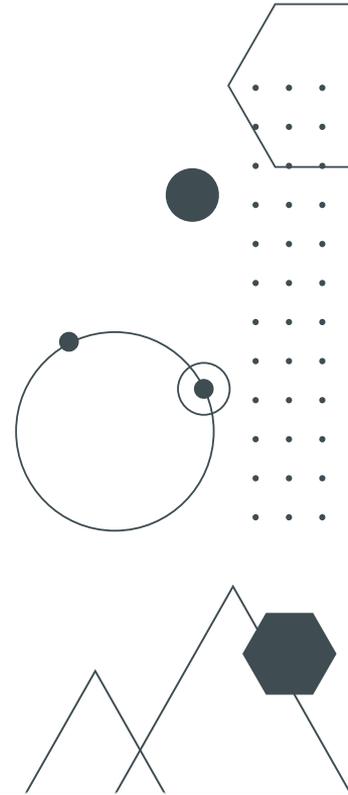
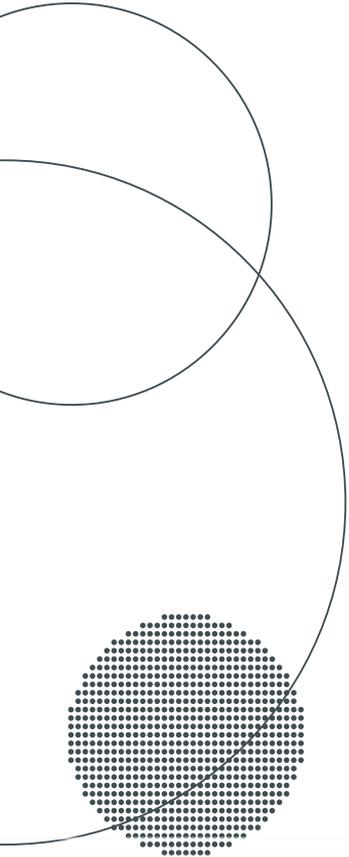
OS 3. Libérer le financement de l'économie



Mesures de « refondation »

- Orienter l'épargne des Calédoniens et des entreprises vers des investissements productifs.
 - Renforcer le dispositif de financement participatif
 - Créer un fonds d'investissement Calédonien, avec notamment une déductibilité à l'IS
 - Renforcer le fonds commun de placement à risques
 - Favoriser le mécénat
- Professionnaliser la recherche de fonds extérieurs via le financement d'une structure dédiée.

OS 4. Adapter l'aménagement du territoire et les infrastructures aux besoins de la population



Mesures de « Sauvegarde »

Transport aérien

- Suspension de lignes (Tokyo et Melbourne) et réduction des lignes régionales
- Ouverture de la ligne Paris via Bangkok et ligne Vanuatu
- Aircalin : suspension des investissements envisagés et report des échéances du PGE
- Air Calédonie : plan de survie 2.0
- Réviser les conditions de la continuité pays pour réduire les coûts

Transport maritime

- Bético : réduction des rotations + engagement d'un plan social
- Modification du cadre réglementaire de l'activité de pilotage maritime

Transport terrestre

- Faciliter la reprise du transport en commun SMTU / SMTI

Mesures de « refondation »

Mesure Transport

- Mise en œuvre du schéma global des transports et de la mobilité
- Transformation de l'Agence pour la Desserte Aérienne (ADANC) en agence des transports
- Création d'une taxe "passagers" sur les réseaux de transports
- Regroupement du transport aérien sur la zone de Tontouta
- Restructuration des opérateurs de transport (fusion SMTI et du SMTU)

Mesure Logement

- Révision globale de la politique de l'habitat (logement social et habitat spontané)
- Définition d'une politique foncière
- Consolidation des textes d'expropriation et de préemption urbaine

Mesures de « refondation »

Mesure relatives au foncier

- Définir une véritable politique foncière Calédonienne de valorisation, de sécurisation et de développement, pour :
 - Le domaine de la Nouvelle-Calédonie et des collectivités
 - Le domaine privé
 - Les terres coutumières

OS 5.

Redéfinir le modèle de la filière nickel



Mesures de « refondation »

Gouvernance et pilotage du secteur nickel

- Créer une société unique de portage des parts calédoniennes
- Réviser le schéma minier
- Renforcer les capacités d'analyse autour du marché du nickel : publication trimestrielle d'une note d'information

Compétitivité du secteur nickel

- Réduire le coût de l'électricité
- Définir un accord stratégique avec l'UE
- Création d'un label nickel vert
- Création d'un guichet unique pour les sociétés minières et métallurgiques
- Soutien des innovations technologiques
- Favoriser la coopération avec les pays producteurs de nickel
- Création de « l'école des mines et de la métallurgie »

Mesures de « refondation »

Impact sociétal, économique et social sur la Nouvelle-Calédonie

- Amélioration de l'intégration des opérateurs miniers dans le développement local.
- Création d'une charte de la sous-traitance, comportant des engagements en matière de compétitivité et de gouvernance .

OS 6. Les grands travaux d'infrastructures



Mesures de « Sauvegarde »

- Lancer une commande publique de travaux urgents 2024 sur des infrastructures prioritaires (bâtiments publics et établissements scolaires)

Mesures de « refondation »

- Mise en place d'un PPI multi-collectivité et d'un comité pluri-institutionnel de priorisation des projets
- Lister les grands projets d'investissements